



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE 01/2024 DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 janvier 2024 à 20h30**

Convocation : 11 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept du mois de janvier, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente en salle du Conseil Municipal de Lasseube, sous la présidence de Monsieur Laurent KELLER, Maire.

Présents : Claude BERNIARD, Aline MOUSQUÈS, Henri HONDET, Jean-Christophe DOUS-BOURDET-PEES, Lysiane PALACIN, Michèle CAZADOUMECQ, Loïc LAGARDÈRE, Françoise LETAN, Jimmy MERCIER, Josiane JAEGER, Serge GUILHEM, Dominique SIRÉ, Nicolas CAPDEVIELLE.

Absents ayant donné pouvoir : Marion KELLER qui donne pouvoir à Aline MOUSQUÈS, Benjamin LACOURRÈGE qui donne pouvoir à Loïc LAGARDÈRE, Patricia LANTERNIER qui donne pouvoir à Nicolas CAPDEVIELLE.

Secrétaire de séance : Lysiane PALACIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, dont l'ordre du jour est le suivant :

1. PV séance du 18/12/2023
2. Travaux de remise en état d'un bâtiment public : salle étage ancien Presbytère
3. Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget
4. Entretien bordures de voirie - devis
5. Convention fourniture de repas - année 2024
6. Convention d'adhésion à la prestation de gestion des dossiers « Allocations au Retour à l'Emploi » du CDG des Pyrénées-Atlantiques

I-Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 à l'unanimité

II- Travaux de remise en état d'un bâtiment public : salle étage ancien Presbytère

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir mettre à disposition le local situé à l'étage de l'ancien Presbytère, notamment aux associations de la commune, des travaux de rénovation sont nécessaires et précise que plusieurs artisans ont été sollicités.

Il rappelle également qu'en vertu de la délibération n°2020/34 du 02 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué plusieurs de ses compétences au Maire, dont la prise de « décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 7 000 € HT ».

Monsieur le Maire présente les offres reçues et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les devis correspondants :

- Démolition plafond et rénovation plancher : 6 087,00 € TTC (MOSTARDA - Multiservices)
- Travaux de rénovation (sols - plafonds - murs) et mise en peinture : 32 809,60 € HT - 39 371,52 € TTC (Chouette Peinture)
- Menuiseries extérieures : 10 208,00 € HT - 12 249,60 € TTC (Aluminium Habitat S.A.S)
- Electricité : 6 115,00 € HT - 7 338,00 € TTC (Loustau SARL)



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les devis présentés par Monsieur le Maire, ci-annexés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III-Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de permettre l'engagement, la liquidation et la mandatement de nouvelles dépenses avant le vote du budget primitif 2024, il convient de procéder à une ouverture de crédits de la section d'investissement.

Considérant que cette ouverture de crédits peut être égale au quart des crédits du budget investissement pour 2023 (sauf remboursement de la dette), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement comme suit :

BP 2023 - CHAPITRES/OPERATIONS	TOTAL BP 2023 (dont RAR-VC-DM)	OUVERTURE DE CREDITS (art. L.1612-1 du CGCT)
21 - Immobilisations corporelles	24 510,37 €	6 127,59 €
100- Aménagement Centre-bourg	20 000 €	5 000 €
101- Lampadaires village	6 000 €	1 500 €
102- Espace Biodiversité	1 410 €	352,50 €
103- Rénovation logements communaux	28 179 €	7 044,75 €
104- Equipements de manifestation	5 000 €	1 250 €
105- Monument aux morts	12 000 €	3 000 €
107- Aménagement Aire de Jeux	91 972 €	22 993 €
108- Parking salle polyvalente	14 200 €	3 550 €
109- Salle paroissiale étage	80 000 €	20 000 €
44- Bâtiments communaux	52 500 €	13 125 €
49- Voirie communale	178 524 €	44 631 €
71- Salle polyvalente	806 806 €	201 701,50 €
89- Cimetière	70 000 €	17 500 €
92- Glissement de terrain Chemin Brana	15 000 €	3 750 €
94- Ecole	18 000 €	4 500 €
95- Communication	5 738 €	1 434,50 €
96- Passerelle Pont Baysole	24 204 €	6 051 €
98- Stade de rugby	4 500 €	1 125 €
99- Caméras vidéo-protection	10 797 €	2 699,25 €
TOTAL	1 469 340,37 €	367 335,09 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE une ouverture de crédits à la section d'investissement de 367 335,09 €,

APPROUVE la ventilation des crédits exposée par Monsieur le Maire,

INDIQUE que ces crédits ouverts par anticipation seront repris au Budget Primitif 2024.

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV- Entretien des bordures de voirie - devis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre chaque année des travaux d'entretien des bordures de voirie.

Monsieur le Maire rappelle également qu'en vertu de la délibération n°2020/34 du 02 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué plusieurs de ses compétences au Maire, dont la prise de « décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 7 000 € HT ».

Monsieur le Maire présente ainsi le devis de l'entreprise FORCADE -10 rue de la Lanne 64400 PRÉCILHON, pour un montant de 24 000 € H.T soit 28 800 € T.T.C pour la totalité des chemins communaux à entretenir, soit 74 chemins.

Monsieur le Maire, propose de retenir l'offre de l'entreprise FORCADE pour un montant de 28 800 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis de l'entreprise FORCADE présenté par Monsieur le Maire, ci-annexé ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

VOTES : 17 POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

V-Convention fourniture de repas - année 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention de fourniture de repas aux usagers extérieurs avec le Département et le Collège Pierre Jéliote pour l'année 2024.

Cette convention fixe la tarification des repas des personnes extérieures au collège pour l'année 2024 (élèves de l'école, personnel communal), et le mode de facturation à la Commune des repas pris par les élèves de l'école.

Elle fixe également les conditions de fonctionnement du restaurant scolaire : mise à disposition du personnel communal, surveillance des élèves, sécurité et hygiène...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de fourniture de repas aux usagers extérieurs ci-annexée avec le Département et le Collège Pierre Jéliote pour l'année 2024.

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



VI- Convention d'adhésion à la prestation de gestion des dossiers « Allocations au Retour à l'Emploi » du CDG des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi (ARE).

Monsieur le Maire propose donc l'adhésion à la convention de gestion des dossiers d'Allocations de Retour à l'Emploi proposée par le Centre de Gestion à compter du 1er février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adhérer à compter du 1er février 2024 à la convention de gestion des dossiers d'Allocations de Retour à l'Emploi proposée par le Centre de Gestion ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ;

PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

VOTES : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Signature

Monsieur le Maire

Signature

Secrétaire de séance